

Avis de marché

Département(s) de publication : 21
Annonce No 18-6494
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : MAIRIE D'AUXONNE.
Correspondant : M. le maire, place d'armes 21130 Auxonne, tél. : 03-80-60-44-60,
courriel : julie.jubin@mairie-auxonne.fr adresse internet : <http://www.auxonne.fr>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-bourgogne.fr>.

Objet du marché : Site Patrimonial Remarquable - Remplacement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) par un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Lieu d'exécution : 21130 AUXONNE.

Caractéristiques principales :

La présente consultation a pour objet le remplacement du document de gestion de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) par un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) conformément à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la création artistique, à l'architecture et au patrimoine.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les prestations sont divisées en deux tranches définies comme suit:

- Tranche ferme: Phase 1 - Pré-diagnostic et délimitation du périmètre du SPR ;
- Tranche optionnelle n°1 : Phase 2 - Diagnostic complet et identification du patrimoine / Phase 3 - Orientations pour la mise en valeur / Phase 4 - Elaboration des documents techniques du PVAP / Phase 5 - Formalisation du dossier.

La durée globale maximale de l'étude est de 30 mois (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) à compter de la notification du marché prescrivant le démarrage de la tranche ferme.

La consultation comporte 3 prestations supplémentaires éventuelles (PSE):

- PSE n°1 : Elaboration d'un cahier photographique (par drone) ainsi qu'une fiche par ilot (étude comparative);
- PSE n°2 : Elaboration d'un cahier de recommandations (architectural non opposable : évolutif dans le temps);
- PSE n°3 : Nuancier communal.

Pour les modalités, il convient de se référer au règlement de la consultation.

Refus des variantes.

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : ressources propres de la Ville d'Auxonne (budget général) et par des subventions extérieures le cas échéant.

Conditions du C.C.A.G.-P.I.

Délai global de paiement à 30 jours.

Articles 109 à 121 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement ne sera imposée à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 30 %;
- valeur technique : 70 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 19 février 2018, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018-01.

Renseignements complémentaires : Critères de sélection des candidatures : - garanties et capacités techniques et financières
- capacités professionnelles.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui. Il peut également utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au dossier de consultation, le Document Unique de Marché Européen (DUME), ou un formulaire libre pour présenter sa candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

-Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi de travailleurs handicapés.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

-Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

-Liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Nota : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats de son choix. La négociation éventuelle portera sur tout ou partie des éléments de réponse aux critères de jugement des offres. Pour les conditions relatives à la négociation, il convient de se référer au règlement de la consultation.

Les sous-critères de jugement des offres pour la valeur technique sont les suivants :

- Une description détaillée de la méthodologie de travail utilisée par le candidat pour la réalisation des différentes phases de l'étude en expliquant précisément le déroulé des phases et les avantages de cette méthodologie : (sur 25 points) ;
- Un calendrier prévisionnel des différentes phases de l'étude indiquant notamment le nombre de jours accordés à chaque phase ainsi que le nombre et le type de réunions et les personnes affectées par phase : (sur 20 points) ;
- Une description de l'équipe dédiée à la mission comprenant la présentation de chaque intervenant et notamment de l'interlocuteur référent de la collectivité (nombre et dénomination précise des intervenants, avec indication pour chacune des personnes mises à disposition de leur rôle, leur expérience professionnelle et leurs formations en lien avec le projet) : (sur 20 points) ;
- Présentation d'un exemple d'études similaires menées par le candidat dans une collectivité de taille et de strate équivalente : (sur 5 points).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il est disponible gratuitement à l'adresse suivante : www.e-bourgogne.fr sous la référence « pvapauxonne ».

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidatures et offres peuvent être transmises :

- soit par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Mairie d'Auxonne, lieu de domiciliation de la Cellule des Marchés Publics (Place d'armes, 21 130 Auxonne) ;
- soit déposées contre récépissé à la Mairie d'Auxonne, lieu de domiciliation de la Cellule des Marchés Publics (Place d'armes, 21 130 Auxonne) ;
- soit sous la forme de plis électroniques sur la plateforme de dématérialisation www.e-bourgogne.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21 000 DIJON, tél : 03.80.73.91.00, télécopieur : 03.80.73.39.89., courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21 000 DIJON, tél : 03.80.73.91.00, télécopieur : 03.80.73.39.89., courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr.

Mots descripteurs : Etude.